

RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00450
Numéro SIREN : 877 649 699
Nom ou dénomination : 2B AUTOMOTIVE

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2022 sous le numéro de dépôt 2829

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2B AUTOMOTIVE</u>		1 2			
Adresse de l'entreprise : <u>ZAC DES SAULES 90400 BOTANS</u>		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET * 8 7 7 6 4 9 6 9 9 0 0 0 1 5		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 13 1 1 2 2 0 2 1			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	1 510	655	855	
	Frais de développement * CX				
	Concessions, brevets et droits similaires AF	16 108	4 281	11 827	
	Fonds commercial (1) AH				
	Autres immobilisations incorporelles AJ				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL				
	Terrains AN				
	Constructions AP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	9 909		9 909	
	Autres immobilisations corporelles AT	13 495	6 450	7 045	
Immobilisations en cours AV					
Avances et acomptes AX					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS				
	Autres participations CU				
	Créances rattachées à des participations BB				
	Autres titres immobilisés BD				
	Prêts BF				
	Autres immobilisations financières * BH	2 320		2 320	
TOTAL (II) BJ		43 341	11 386	31 955	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL				
	En cours de production de biens BN				
	En cours de production de services BP				
	Produits intermédiaires et finis BR				
	Marchandises BT				
	Avances et acomptes versés sur commandes BV				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	699 023		699 023
		Autres créances (3) BZ	104 341		104 341
		Capital souscrit et appelé, non versé CB			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD			
Disponibilités CF		373 388		373 388	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	3 089		3 089	
	TOTAL (III) CJ		1 179 841	1 179 841	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Écarts de conversion actif * (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 223 182	11 386	1 211 796	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2B AUTOMOTIVE		Néant <input type="checkbox"/>
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....1 90 000...)	DA	190 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 983	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	37 671	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	72 664	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)			DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)			DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	526	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	412 720	
	Dettes fiscales et sociales	DY	496 233	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte réglé	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)			EC	909 479
Écarts de conversion passif *			ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 211 796
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	909 479		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	526		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptable - Janvier 2022

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

		Exercice N		Exercice N		Total		
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF	
			} services *	FG	4 925 088	FH	98 183	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		4 925 088	FK	98 183	FL	5 023 270
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	8 062	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 031 337
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	930 355	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 396 209	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	38 662	
	Salaires et traitements *					FY	1 237 862	
	Charges sociales (10)					FZ	317 318	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	6 461
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	104	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 926 971	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	104 366	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	104 366	

(RENVOIS : voir tableau n° 2153) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2132.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2B AUTOMOTIVE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	259	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	259	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI align="right">(259)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices *			HK align="right">31 443	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL align="right">5 031 337	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM align="right">4 958 673	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN align="right">72 664	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.J.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	8 062	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	obligatoires	A9		
	(13) Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	PENALITES ET AMENDES	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	259			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe aux comptes annuels

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 211 796,15 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 72 663,70 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérances, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COVID-19 : sans impact sur l'activité de l'entreprise :

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement = 1 510

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	1 510	655	855	20 %
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	1 510	655	855	

ACTIF IMMOBILISE

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 43 341

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	15 076	2 542		17 618
Immobilisations corporelles	17 953	11 085	5 635	23 403
Immobilisations financières	2 020	300		2 320
TOTAL	35 049	13 927	5 635	43 341

Amortissements et provisions d'actif = 11 386

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 666	3 270		4 936
Immobilisations corporelles	3 259	3 191		6 450
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	4 925	6 461		11 386

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais de constitution	1 510	655	855	5 ans
Concessions, brevets, licences & logiciels	16 108	4 281	11 827	5 ans
Matériel & outillage industriel	9 909	0	9 909	3 ans
Installations et agencements divers	1 176	224	953	5 ans
Matériel de bureau & informatique	6 560	4 461	2 098	de 2 à 5 ans
Mobilier	5 758	1 765	3 994	de 5 à 7 ans
TOTAL	41 021	11 386	29 635	

Etat des créances = 808 772

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 320		2 320
Actif circulant & charges d'avance	806 452	806 452	
TOTAL	808 772	806 452	2 320

Produits à recevoir par postes du bilan = 52 901

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	52 094
Autres créances	807
Disponibilités	
TOTAL	52 901

Charges constatées d'avance = 3 089

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 190 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	19 000	10,00	190 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	19 000	10,00	190 000

Etat des dettes = 909 479

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	526	526		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	412 720	412 720		
Dettes fiscales & sociales	496 233	496 233		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	909 479	909 479		

Charges à payer par postes du bilan = 203 906

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	526
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	86 402
Dettes fiscales & sociales	116 977
Autres dettes	
TOTAL	203 906

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 5 023 270

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	4 971 484	98,97 %
Produits des activités annexes	51 786	1,03 %
TOTAL	5 023 270	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 31 443

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	104 366	31 521	72 845
Résultat financier			
Résultat exceptionnel	-259	-78	-181
Participation des salariés			
TOTAL	104 107	31 443	72 664

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS**Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	4	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	1	
Ouvriers	17	
Apprentis sous contrat		
TOTAL	22	0

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

SARL 2L INVEST - SIREN 794 537 852
881 Rue Division Leclerc
88800 VITTEL

Convention du 02/01/2021 avec 2L TRUCKS :

En raison de la crise sanitaire, l'abandon de loyers de véhicules accordé par 2L TRUCKS en 2020 pour un montant de 34 624,32 € HT n'a pas fait l'objet de remboursement conformément aux critères de la convention.

Durée de la clause de retour à meilleure fortune : 5 ans à compter de la date de la convention.

Critère de retour à meilleure fortune : résultat d'exploitation (REX) :

- Barème et taux de reversement :
 - ✓ REX > 500 K€ ; 100%
 - ✓ REX > 400K€ ; 80%
 - ✓ REX > 300K€ ; 60%
 - ✓ REX > 200K€ ; 40%
 - ✓ REX > 100K€ ; 20%
 - ✓ REX < 100K ; pas de reversement

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 52 901

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures à établir	52 094
TOTAL	52 094

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fournisseurs avoirs à recevoir	116
Org. sociaux produits à recevoir	691
TOTAL	807

Charges constatées d'avance = 3 089

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	3 089
TOTAL	3 089

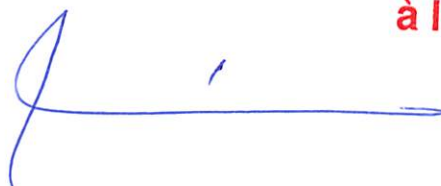
Charges à payer = 203 906

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intérêts courus bancaires à payer	526
TOTAL	526

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	86 402
TOTAL	86 402

Dettes fiscales et sociales	Montant
Personnel congés à payer	74 250
Repos compensateur à payer	10 440
Personnel primes à payer	4 928
Charges sociales s/congés à payer	24 694
Charges sociales s/repos compens	2 665
TOTAL	116 977

**Certifié conforme
à l'original**



2B AUTOMOTIVE
Société par actions simplifiée
au capital de 190.000 euros
Siège social : ZAC des Saules
90400 BOTANS
RCS BELFORT 877 649 699

COPIE

* * *

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 11 MAI 2022

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION ADOPTEE

I-PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à **72.663,70 euros** comme suit :

Bénéfice de l'exercice	72.663,70 €
Dotation partielle de la réserve légale (5%)	- 3.633,19 €

A la disposition des associés	69.030,51 €
Distribution de dividendes	-4.770,00 €
Soit 0,25 euros par action	

Solde	64.260,51 €

Affecté en totalité au compte « Autres Réserves »

Les dividendes seront mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que la société GROUPE 2L LOGISTICS et Monsieur Joël BOUCARD renoncent totalement et expressément aux dividendes mis en paiement ce jour au profit de Madame Louiza BENKHADRA.

De ce fait, il en résulte que le régime fiscal applicable aux dividendes est le suivant :

les dividendes seront soumis au taux forfaitaire unique d'imposition des revenus mobiliers de 30 % s'agissant d'une distribution au profit de personnes physiques, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% au titre des prélèvements sociaux.

Les dividendes versés aux personnes physiques seront donc précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivant :

- D'un prélèvement social obligatoire de 17,2 %,
- D'un prélèvement au taux de 12,8 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (article 117 quater nouveau du Code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417, est inférieur à 50 000 Euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 Euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à

être dispensées de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

Toutefois, ces dividendes étant éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI à hauteur de 4.770 €, les personnes physiques pourront néanmoins, lors de leur déclaration de revenus, opter pour l'application de cet abattement et l'imposition des revenus suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

L'Assemblée générale prend acte qu'il n'y a eu aucune distribution antérieure de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

II-RESOLUTION ADOPTEE

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à **72.663,70 euros** comme suit :

Bénéfice de l'exercice	72.663,70 €
Dotation partielle de la réserve légale (5%)	- 3.633,19 €

A la disposition des associés	69.030,51 €
Distribution de dividendes	-4.770,00 €
Soit 0,25 euros par action	

Solde	64.260,51 €

Affecté en totalité au compte « Autres Réserves »

Les dividendes seront mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que la société GROUPE 2L LOGISTICS et Monsieur Joël BOUCARD renoncent totalement et expressément aux dividendes mis en paiement ce jour au profit de Madame Louiza BENKHADRA.

De ce fait, il en résulte que le régime fiscal applicable aux dividendes est le suivant :

les dividendes seront soumis au taux forfaitaire unique d'imposition des revenus mobiliers de 30 % s'agissant d'une distribution au profit de personnes physiques, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% au titre des prélèvements sociaux.

Les dividendes versés aux personnes physiques seront donc précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivant :

- D'un prélèvement social obligatoire de 17,2 %,
- D'un prélèvement au taux de 12,8 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (article 117 quater nouveau du Code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417, est inférieur à 50 000 Euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 Euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

Toutefois, ces dividendes étant éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI à hauteur de 4.770 €, les personnes physiques pourront néanmoins, lors de leur déclaration de revenus, opter pour l'application de cet abattement et l'imposition des revenus suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

L'Assemblée générale prend acte qu'il n'y a eu aucune distribution antérieure de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à **"l'unanimité"**

